

PREFET DE LA MOSELLE

Expéditeur

PREFECTURE DE LA MOSELLE
SIRACEDPC

☎ HO/JO - 03.87.34.87.84
☎ H24 - 03.87.32.57.39

Destinataires pour action**Diffusion par fax (liste « alerte pollution PM10 services »)**

- CONSEIL REGIONAL
 - ↳ service régional formation développement
- CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE

Diffusion par messagerie électronique (liste « alerte pollution PM10 services »)

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">▪ ARS / Lorraine▪ RECTORAT▪ DRAAF<ul style="list-style-type: none">↳ SRFD↳ SRETE▪ DRJSCS▪ DREAL / Lorraine | <ul style="list-style-type: none">▪ DT / ARS▪ INSPECTION ACADEMIQUE▪ CONSEIL GENERAL<ul style="list-style-type: none">↳ service chargé de la vie scolaire▪ SDIS▪ DDCS▪ DDT - Direction▪ DRD/CG57 → CORD▪ DDSP → CIC▪ GROUPEMDEP → CORG |
|---|--|

Destinataires pour information**Diffusion par messagerie électronique (liste « alerte pollution PM10 services »)**

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Sous-Préfecture de BOULAY▪ Sous-Préfecture de CHATEAU-SALINS▪ Sous-Préfecture de FORBACH▪ Sous-Préfecture de METZ-CAMPAGNE▪ Sous-Préfecture de SARREBOURG▪ Sous-Préfecture de SARREGUEMINES▪ Sous-Préfecture de THIONVILLE | <ul style="list-style-type: none">▪ Secrétaire Général de la Préfecture▪ Directeur de cabinet▪ SRCI▪ Standard▪ COZ / Est |
|--|--|

Veillez trouver en pièce jointe la fiche d'alerte régionale de pollution atmosphérique particules fines PM10 (2 pages)

→ pour plus d'informations : consulter <http://www.atmolor.org/site/Index.php>

A Metz, le 6 mars 2013

L'astreinte SIRACEDPC

Conformément à l'arrêté interdépartemental n°2012-DLP/BUPE-294 du 27 avril 2012

**Déclenchement de la procédure régionale d'alerte
des populations concernées sur la Lorraine**

Aujourd'hui, 6 mars 2013 à 8h00, le seuil d'alerte pour la population (80 µg/m³ sur 24h) a été dépassé sur la région Lorraine.

- Niveaux constatés -

Département	Niveaux maximum constatés (µg/m ³) (1)	Nombre de stations dépassant le seuil d'informations
Meurthe et Moselle	84	2/8
Meuse	71	0/2
Moselle	86	1/18
Vosges	44	0/2

(1) Un relevé complet des mesures est donné en page 2

- Évolution -

Compte tenu de l'évolution météorologique attendue pour cet après-midi,

STAGNATION

- Niveaux historiques -

A titre d'information : Les valeurs les plus élevées relevées en 2012 ont été de :

Localisation	Niveau (µg/m ³)	Date
Meurthe et Moselle	123	16/03/2012 à 14h
Meuse	76	23/05/2012 à 08h
Moselle	81	18/01/2012 à 14h
Vosges	78	09/02/2012 à 14h

Les valeurs les plus élevées depuis l'existence des réseaux lorrains de surveillance de qualité de l'air ont été de :

Localisation	Niveau (µg/m ³)	Date
Meurthe et Moselle	190	23/12/2007 à 14h
Meuse	123	23/12/2007 à 14h
Moselle	194	24/12/2007 à 14h
Vosges	113	12/01/2009 à 14h

-Recommandations comportementales-

Afin de limiter les émissions de particules, il est recommandé de :

- limiter l'usage des véhicules diesel non équipés de filtres à particules
- limiter les transports routiers de transit
- pour les émetteurs industriels, limiter les émissions de particules et d'oxydes d'azote
- éviter le chauffage par le bois et le charbon
- limiter les activités de loisir génératrices de particules (manifestations publiques de sports mécaniques, feux d'artifice, etc.)
- limiter l'usage d'outils d'entretien non électriques
- reporter les épandages agricoles d'engrais.

- Recommandations sanitaires -

Il est préconisé de :

- pour les enfants de moins de six ans : ne pas modifier les déplacements indispensables mais éviter les promenades et les activités à l'extérieur ;
- pour les enfants de six à quinze ans : ne pas modifier les déplacements habituels mais éviter les activités à l'extérieur, privilégier à l'intérieur des locaux les exercices physiques d'intensité moyenne ou faible et reporter toute compétition sportive qu'elle soit prévue à l'extérieur ou à l'intérieur des locaux ;
- pour les adolescents et les adultes : ne pas modifier les déplacements prévus mais éviter les activités sportives violentes et les exercices d'endurance à l'extérieur ; déplacer, dans la mesure du possible, les compétitions sportives prévues à l'extérieur ; pour les personnes connues comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion, adapter ou suspendre l'activité physique en fonction de la gêne ressentie.
- Il est recommandé aux patients souffrant d'une pathologie chronique, asthmatiques, insuffisants respiratoires ou cardiaques de respecter rigoureusement leur traitement de fond, d'être vigilants par rapport à toute aggravation de leur état et de ne pas hésiter à consulter leur médecin.

- Suivi des valeurs en direct -

informations 24h/24 sur Internet
www.air-lorraine.org

Ce bulletin a été établi par Christelle Dabrowski

Air Lorraine : ☎ 06 80 84 22 53 - ☎ 03 83 44 38 89

Bilan chiffré des moyennes 24 heures en particules PM10 évaluées à 8h00

Département	Site de mesure	Typologie	Moyenne 24 heures ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)
Meurthe et Moselle	Atton	Industrielle	42
	Blénod-lès-Pont-à-Mousson	Industrielle	55
	Grand Nancy Sud (Fléville)	Urbain de fond	68
	Zone de Frolois	Proximité industrielle	82
	Longlaville	Périurbaine	47
	Nancy-Charles III	Urbain de fond	63
	Zone de Neuves-Maisons	Urbaine/industrielle	85
	Pont-à-Mousson	Urbaine	42
Meuse	Zone de Bar-le-Duc	Urbain de fond	62
	Plaine de la Woëvre (Jonville)	Rurale	72
Moselle	Carling	Industrielle	40
	Florange	Industrielle	68
	Forbach	Urbaine	48
	Freyming-Merlebach	Urbaine	36
	Gandrang	Industrielle	62
	Hayange	Industrielle	86
	L'Hôpital - Bois-Richard	Industrielle	30
	Homing	Industrielle	74
	Metz-Borny	Urbaine	55
	Metz-Centre	Urbaine	65
	Metz-Sablon	Urbaine	46
	Saint-Avold - Centre	Urbaine	
	Saint-Julien-lès-Metz	Industrielle	37
	Schoenack	Urbaine	51
	Sarreguemines	Urbaine	30
	Thionville-Centre	Urbaine	60
Thionville-Piscine	Urbaine	56	
Volmunster	Rurale		
Vosges	Epinal	Urbaine	35
	Zone de Vittel	Périurbaine	44

- Le nom des stations en dépassement de seuil d'information est indiqué en caractères gras.
- Rappel : seuil d'alerte : $80 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 24h à 8h et à 14h sur deux stations en Lorraine